

Programme Jules Verne pour l'année scolaire 2017 - 2018

publié le 10/01/2017

Descriptif :

Circulaire précisant les orientations relatives à l'organisation du programme de mobilité internationale enseignante Jules Verne.

Depuis 2009, le **programme Jules Verne** est organisé **pour tous les enseignants titulaires** des premier et second degrés de l'enseignement public, quelle que soit leur discipline et filière, qui souhaitent effectuer une **mobilité internationale** en vue de participer à un projet de coopération éducative bilatérale et de consolider ou accroître leurs compétences linguistiques.

Le **Bulletin officiel n°1 du 5 janvier 2017** [🔗](#) a publié la circulaire « Programme Jules Verne 2017-2018 » dans laquelle sont précisés :

- les informations générales et pratiques du programme (objectifs, personnels concernés, pays et structures d'accueil) ;
- les conditions de participation ;
- la durée du séjour ;
- le cadre général des conditions du séjour des personnels mis à disposition d'un État étranger ainsi que certaines dispositions particulières ;
- la procédure d'élaboration et de signature des conventions et des arrêtés de nomination.

Afin de connaître **l'éventail des programmes de mobilité** qui sont offerts aux enseignants, vous pouvez aussi consulter **le portail langues** [🔗](#) qui dispose d'une rubrique dédiée.